

Le mot de l'inspectrice



Le beau temps est revenu et l'hiver est maintenant chose du passé . Pourtant certains d'entre vous conservez des vestiges de l'hiver. Je parle ici des abris temporaires pour automobiles, les « abris Tempos ». La réglementation de zonage autorise ces abris **temporaires** pour la période du 1^{er} octobre de l'année **jusqu'au 1^{er} mai** de l'année suivante. La majorité d'entre vous respecte cette norme mais, certains persistent à conserver ce type d'abri jusqu'à l'été. C'est malheureusement une attitude qui

démontre un non-respect des ses voisins. En plus de déguiser le paysage, ce type d'abri peut être dangereux. Ce type d'abri étant ancré pour la période hivernale n'a pas la même stabilité en période chaude. Les grands vents peuvent soulever l'abri et avoir des conséquences fâcheuses, autant pour la sécurité des biens, mais surtout des personnes. Une autre conséquence concerne votre portefeuille. Un contrevenant est passible d'amende entre 600\$ et 1000\$. Lorsque la contravention est continue, **elle s'accumule à la journée...** Tolérance zéro à partir du 15 juin.



Cet été , Soyez bleu!

Vous vous targuer d'être « Vert », mais êtes-vous bleu? C'est le thème de la campagne PEEP! Le 3 juin dernier, un agent de sensibilisation de Réseau environnement est venu rencontrer les élèves de l'École Le Sablon d'Or dans le cadre du Programme d'économie d'eau potable (PEEP). Le principal but était de faire prendre conscience aux élèves que l'eau est partout et qu'il est important de la préserver même si nous en avons en grande quantité. Il a été constaté que les jeunes sont déjà sensibilisés à la cause environnementale. C'est un bel exemple à suivre!



De petites mesures sont faciles à adopter par tous.

- Balayer son entrée asphaltée plutôt que d'utiliser le boyau d'arrosage;
- Installer des aérateurs sur les robinets;
- Installer une toilette à double chasse lors d'un remplacement de cabinet de toilette;
- Opter pour une laveuse à chargement frontal si vous devez remplacer votre laveuse;
- Ramasser l'eau de pluie pour arroser vos jardins, pelouses et plates-bandes;
- Laver la voiture à la main et moins souvent

Malheureusement, les Québécois sont parmi les plus grands consommateurs d'eau potable au monde avec 401 litres par jour. C'est deux fois plus que les Français. Selon les statistiques municipales, les Sablois ont consommé en moyenne 329 litres par jour en 2010. Il faut continuer nos efforts de rationalisation!

Cet été, soyez bleu et vert! Cela va nous aider à éviter les algues Bleu-Vert!

Le p'tit mot de l'inspectrice-adjointe

Avec le retour de la belle saison, la tondeuse à gazon se remet au travail. Que l'on soit assis dessus ou en train de pousser (et suer), c'est nous qui la dirigeons. Il est bien connu que les tondeuses sont voraces lorsque qu'on les laisse libres. Alors il est très important de les arrêter avant qu'elles n'atteignent la bande riveraine, car elles pourraient avaler toutes les jeunes pousses qui constituent une rive en santé. Il n'y a pas que les riverains qui doivent surveiller leurs tondeuses. Les citadins aussi doivent les surveiller. Il faut veiller à ce qu'elles ne lancent pas l'herbe coupée sur le trottoir. Les résidus de la tonte sont excellents pour la pelouse mais pas sur l'asphalte!



Aussi, pour ceux qui n'ont pas eu la chance de venir chercher des arbres lors des distributions de mai, nous avons réussi à en obtenir d'autres. Il reste des pins blancs, des frênes et quelques érables. Si vous en voulez vous n'avez qu'à me contacter à la municipalité. Ces espèces d'arbres sont gratuites. Pour les riverains qui veulent des petits arbustes, nous avons plusieurs variétés à vendre pour 1\$ la plantule. Il y a le populaire myrique baumier, la vigne de rivage, le cornouiller stolonifère, le saule et le sureau du Canada.

(sureau du Canada)

Pour en profiter, communiquez-moi au 418-336-2331.

Environnement vôtre! Katy et Lyne , vos inspectrices en bâtiment et en environnement

ÉCO CENTRE – OUVERTURE EN SEMAINE

Suite aux résultats du sondage effectué en mai, l'éco-centre sera maintenant ouvert, en plus du samedi matin, **le mercredi après-midi** de 13 :00 à 16 :00 à toutes les semaines jusqu'à la Fête du Travail.

Un conteneur pour la récupération du bardeau d'asphalte sera en place sous peu à l'éco-centre.

PROMENADE DE CHIEN

Un rappel que toute personne qui se promène avec son chien doit le tenir en laisse, notamment en bordure des rues et dans les parcs publics. De plus, il est obligatoire de ramasser les excréments de votre animal. Cela rendra les promenades des autres beaucoup plus agréables. La baignade des animaux est interdite dans le lac aux Sables. L'enregistrement des chiens est obligatoire au bureau municipal. Merci de votre collaboration.